

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Pavilly, et de son budget annexe « Résidence Autonomie. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 13 avril 2021 par le conseil d'administration du C.C.A.S. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 mars 2021. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux bénéficiaires des aides sociales légales et facultatives, et des locataires des logements de l'allée des sœurs franciscaines.

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet au C.C.A.S. d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- * la lutte contre l'exclusion (aide alimentaire)
- * la participation à l'instruction des demandes d'aides sociale légale (aide médicale, aide aux personnes âgées, etc...),
- * l'intervention au titre de l'aide sociale facultative (secours d'urgence, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc....)
- * l'organisation et la gestion du repas des aînés

En 2021, les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à la somme de **240 116.00 €**

B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du C.C.A.S. sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments de l'allée des sœurs franciscaines, la consommation des fluides, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les subventions versées aux associations.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

Les principales dépenses du budget de fonctionnement du C.C.A.S. sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
11 - Charges à caractère général	55 850.00 €	27 750.00 €
12 - Charges de personnel	80 990.00 €	82 390.00 €
65 - Autres charges de gestion	32 000.00 €	124 801.00 €
66 - Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €
022 - Dépenses imprévues	405.00 €	325.00 €
A = Total dépenses réelles	<u>169 245.00 €</u>	<u>235 266.00 €</u>
0.23 - Virement en investissement	4 000.00 €	2 020.00 €
0.42 - Opération d'ordre (amortissement)	2 450.00 €	2 830.00 €
B = Total dépenses d'ordre	<u>6 450.00 €</u>	<u>4 850.00 €</u>
C = Total des dépenses de l'exercice	<u>175 695.00 €</u>	<u>240 116.00 €</u>

- Les dépenses de personnel du chapitre 12 représentent **35.00 %** du total des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les charges courantes (charges à caractère général) de fonctionnement du chapitre 11, quant à elles représentent **11.80%**, du total de ces dépenses réelles, dont 23.42% sont constituées par les chocolats de Noël, 9.00% par le spectacle de fin d'année des séniors, 8.64% par la maintenance des logiciels, et 5.40% par l'entretien des logements de l'allée des sœurs franciscaines

- A noter que le C.C.A.S. ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement du C.C.A.S.

- Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 représentent **53.04%** du total des dépenses réelles de fonctionnement, et correspondent principalement à la subvention d'équilibre versée au budget annexe de la résidence autonomie (51.12% de ces dépenses), aux bons d'achats pour les séniors en remplacement du repas des aînés (24.44% de ces autres charges de gestion courante) et aux secours d'urgence délivrés par le C.C.A.S. (19.23% de ces dépenses).

C) Les recettes de fonctionnement

Pour notre C.C.A.S., les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, à la subvention de fonctionnement versée par la commune de Pavilly et aux loyers perçus par le C.C.A.S. auprès des locataires des logements de l'allée des sœurs franciscaines.

Les principales recettes de fonctionnement du C.C.A.S. sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges	200.45 €	0.00 €
70 - Prestations de services	48 500.00 €	49 500.00 €
74 - Participations	68 583.32 €	131 900.00 €
75 - Autres produits	41 650.00 €	41 650.31 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
A = Total recettes réelles	<u>158 933.77 €</u>	<u>223 050.31 €</u>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
B = Total recettes d'ordre	<u>0.00 €</u>	<u>0.00 €</u>
C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	<u>158 933.77 €</u>	<u>223 050.31 €</u>
Reprise excédent N-1	16 761.23 €	17 065.69 €
D = Total des recettes de l'exercice	<u>175 695.00 €</u>	<u>240 116.00 €</u>

-Les recettes des prestations de services du chapitre 70 représentent **22.19%** des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées par le remboursement au C.C.A.S., des frais de personnel de la « Résidence autonomie » qu'il avance au budget annexe de la résidence « Georges de Beaurepaire ».

- Les dotations et participation du chapitre 74 représentent **59.13%** des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées par la seule subvention versée par la commune au C.C.A.S.

- Les autres produits du chapitre 75 représentent **18.67%** des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées à hauteur de 93.63%, des loyers encaissés par le C.C.A.S. auprès des locataires des logements de l'allée des sœurs franciscaines.

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du C.C.A.S. à moyen ou long terme.

En 2021, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à la somme de **7 370.00 euros**,

B) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses du budget d'investissement sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
20, 21 et 23 - Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (travaux, études, acquisitions mobilières et immobilières) - Dépenses nouvelles d'équipement	4 481.41 €	2 573.80 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 490.00 €	2 276.20 €
27 - Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
A = Total dépenses réelles	<u>6 971.41 €</u>	4 850.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	0.00 €	0.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
B = Total dépenses d'ordre	<u>0.00 €</u>	0.00 €
C = Total des dépenses de l'exercice (A + B)	<u>6 971.41 €</u>	4 850.00 €
D = Restes à réaliser	0.00 €	2 520.00 €
E = Solde d'exécution négatif reporté	18 476.59 €	0.00 €
Total des dépenses cumulées (C+D+E)	<u>25 448.00 €</u>	7 370.00 €

Les principaux investissements nouveaux de l'année 2021 sont les suivants :

- * provision pour acquisition de matériels de bureau, mobilier et informatique : 1 500.00 €
- * provision pour achat de logiciel : 573.80 €
- * provision pour travaux divers dans les logements : 500.00 €
- * prévision de crédits au chapitre 16 pour remboursement de cautions aux locataires partant des logements de l'allée des sœurs franciscaines : 2 276.20 €

C) Les recettes d'investissement

Les principales recettes du budget d'investissement sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	18 476.59 €	1 473.80 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	521.41 €	0.00 €
A = Total recettes réelles	<u>18 998.00 €</u>	1 473.80 €
021 - Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	4 000.00 €	2 020.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	2 450.00 €	2 830.00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

B = Total recettes d'ordre	6 450.00 €	4 850.00 €
C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	25 448.00 €	6 323.80 €
D = Restes à réaliser	0.00 €	1 046.20 €
Total des recettes cumulées (C+D+E)	25 448.00 €	7 370.00 €

Les principales recettes d'investissement prévues en 2021 sont les suivantes :

- * l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 nécessaire à la résorption du besoin de financement de la section d'investissement constaté lors du résultat de l'investissement 2020
- * le virement de la section d'investissement pour un montant de 2 020.00 €, qui constitue l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et affecté au financement d'une partie des dépenses d'investissement.
- * les opérations d'ordre de transfert entre sections du chapitre 040, pour un montant de 2 830 €, correspondant à l'amortissement des immobilisations acquises par le C.C.A.S.

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET DU CCAS – RÉCAPITULATION

A) Récapitulation des recettes et dépenses de fonctionnement 2021 :

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à **240 116.00 €**, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2020 reporté	0.00 €	17 065.69 €
Crédits nouveaux 2021	240 116.00 €	223 050.31 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	240 116.00 €	240 116.00 €

B) Récapitulation des recettes et dépenses d'investissement 2021 :

Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à **7 370.00 €**, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2020 reporté	0.00 €	1 046.20 €
Crédits 2020 reportés (restes à réaliser)	2 520.00 €	0.00 €
Crédits nouveaux 2021	4 850.00 €	6 323.80 €
TOTAL INVESTISSEMENT	7 370.00 €	7 370.00 €

IV. LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs ou ratios financiers	Rappel valeur BP 2020	Valeurs BP 2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population	26.36 € / Hab	36.64 € / Hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	24.75 € / Hab	34.74 € / Hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	47.85 %	35.06 %
Dépenses d'équipement brut / population	0.70 € / Hab	0.40 € / Hab
Encours dette / population	0.00 € / Hab	0.00 € / Hab

*Nombre d'habitants retenu pour les ratios 2020 et 2021 : 6 421 Hab

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

V. ETAT DE LA DETTE DU C.C.A.S.

Sans objet, l'encours de la dette du C.C.A.S. étant inexistant.

VI. LES EFFECTIFS DU C.C.A.S.

A) Les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale

Grades Ou emplois	Emplois budgétaires permanents à temps complet (TC)	Emplois budgétaires permanents à temps non complet (TNC)	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES 2021	TOTAL DES EFFECTIFS POURVUS 2021
Emplois de la filière administrative	2	-1	1	1
Emplois de la filière technique	1	0	1	1
Emplois de la filière sociale	1	0	1	0
TOTAL GÉNÉRAL	4 TC	-1 TC	3 TC	2 ETP

B) Les agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Emplois occupés par des agents non titulaires	Motif	Agents occupant un emploi permanent	Agents occupant un emploi non permanent	TOTAL DES AGENTS NON TITULAIRES 2021
Emplois de la filière administrative		0	0	0
Emplois de la filière technique		0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL		0	0	0

Fait à Pavilly, le 13 Avril 2021

Le Président
François TIERCE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com